

29 + 30 MARS  
ESPACE GRANDE ARCHE - PARIS LA DÉFENSE

**BIM**WORLD  
PARIS 2017



breaking the innovation code of real estate industry and urban design

[www.bim-w.com](http://www.bim-w.com)



## Le BIM au cœur des usages, des données et de la création de valeur

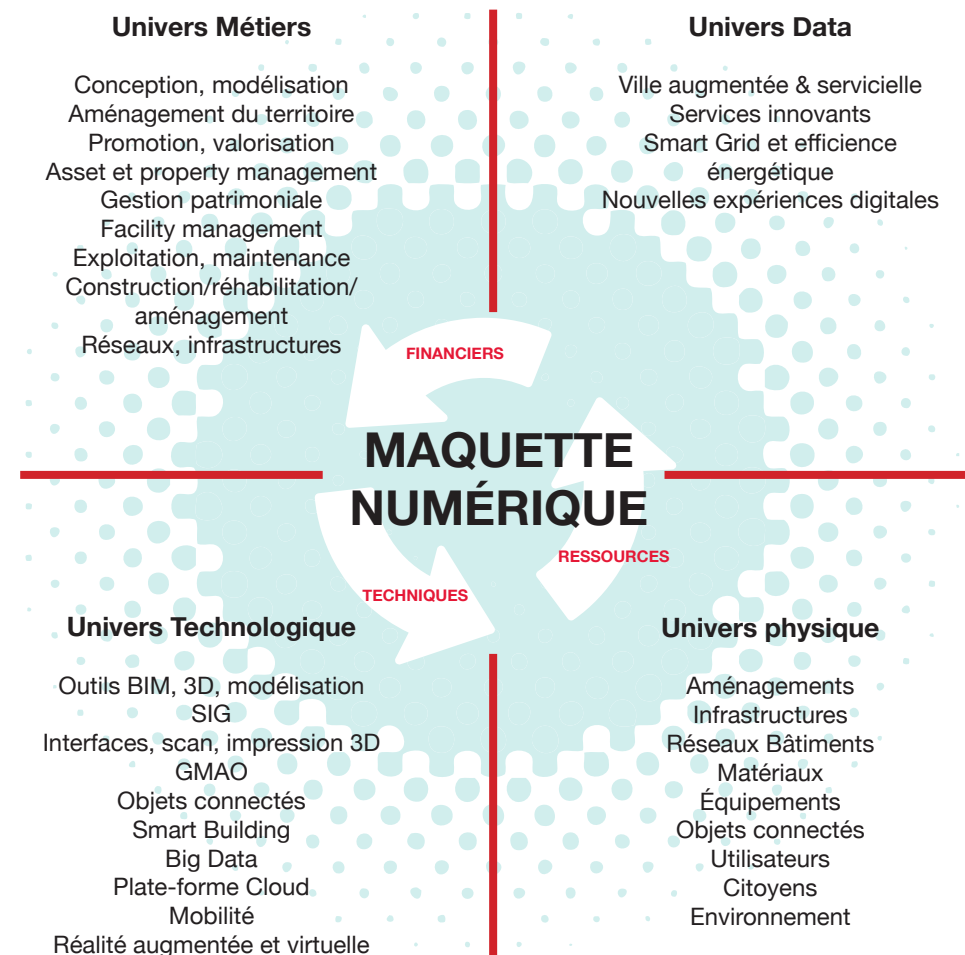
Le succès de BIM World démontre que le BIM et les maquettes numériques sont devenus le principal levier d'innovation et de performance de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires.

La convergence des technologies (BIM, SIG, 3D, GMAO, Objets connectés, Smart Building, Big Data, Cloud, mobilité, Réalité augmentée...) préfigure la production massive puis le partage des maquettes numériques multi-échelles, des bâtiments aux territoires, par toutes les parties prenantes.

L'interopérabilité des maquettes numériques avec les outils métiers, les nouveaux modes de travail collaboratifs, la disponibilité maîtrisée des données, permettent d'optimiser les ressources, d'améliorer la qualité des services rendus puis de proposer de nouvelles expériences digitales aux utilisateurs.

Les maquettes mises à jour dynamiquement vont ainsi se trouver au cœur des interfaces entre les technologies numériques, les métiers, les ouvrages et les données d'usage pour améliorer l'efficacité opérationnelle et délivrer de nouveaux services.

## Les flux de ressources, techniques et financiers interagissent avec des maquettes numériques dynamiques et interopérables



## Thématiques des conférences BIM World

Pour réussir leur transformation digitale, les collectivités, acteurs privés comme acteurs publics doivent rapidement intégrer ces possibilités et se questionner sur :

- leurs métiers, les nouvelles compétences à développer, les modèles économiques,
- les technologies accessibles et les usages actuels et futurs qu'ils en font,
- l'impact des nouvelles technologies sur les ouvrages, les aménagements, les territoires,
- les services - publics ou marchands - à délivrer pour rester compétitif.

### Applications et métiers :

Applications et impacts sur les métiers tout au long du cycle de vie des bâtiments, des infrastructures et des aménagements, développement des compétences, formations

### Aménagement et nouveaux systèmes constructifs :

Intégration de l'IoT, exploitation des données produites, impacts sur l'acte de construire, les ouvrages et l'aménagement du territoire

### Transition énergétique, efficacité opérationnelle :

Smart Building, Smart Grid, optimisation de l'exploitation et de la gestion technique, Facility Management, Efficience énergétique urbaine

### Organisations et modèles économiques :

Accompagnement du changement, nouveaux métiers autour des données, valorisation des données, nouveaux modèles économiques

### Intégration et urbanisme technologique :

Convergence des technologies BIM/3D/SIG, intégration de l'IoT, intégration du Smart Grid, des infrastructures numériques dans les maquettes, interfaçage des maquettes dans les Systèmes d'information...

### Distribution :

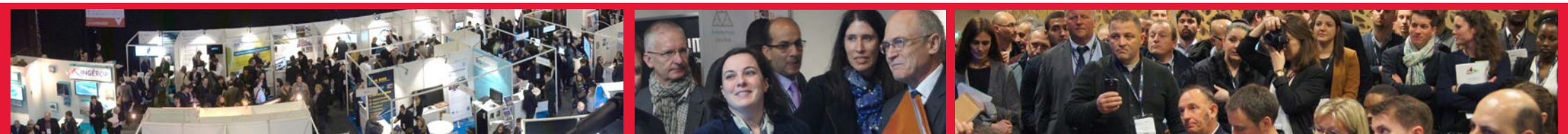
Cloud, virtualisation, accès en mobilité, massification du BIM et des outils 3D, écosystèmes, comment le numérique va toucher tous les professionnels

### Interfaces et ergonomie :

Nouvelles interfaces 3D, réalité augmentée, réalité virtuelle, impression 3D...

### Innovations et nouveaux usages :

Open Innovation, plates-formes de services, Big Data et intelligence artificielle, exploitation des données des bâtiments et des villes



“

*L'écosystème BIM World, qui intègre l'ensemble des acteurs français et s'étend à l'international à travers 190 experts de plus de 20 nationalités, se mobilise à nouveau pour partager les expertises sur toutes les facettes de cette transformation digitale.*

”

**BIMWORLD**  
PARIS 2017

### Contacts

**Beyond Event**  
94 rue du Maréchal de Lattre  
de Tassigny  
94700 Maisons Alfort  
France

**Président**  
Richard Ferrer  
rf@bim-w.com

**Commissaire général**  
Christophe Féry  
+ 33 6 58 19 23 09  
cf@bim-w.com

**Directeur de programme**  
Alain Sevanche  
+ 33 6 86 96 76 02  
as@bim-w.com



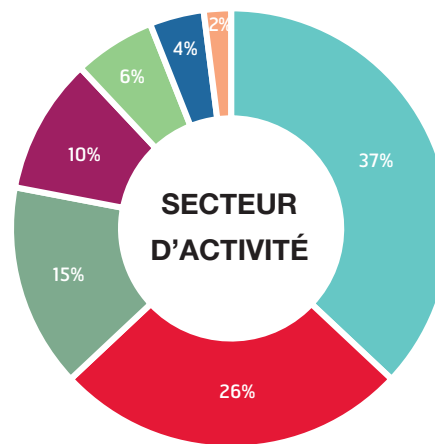
4622 participants

120 exposants

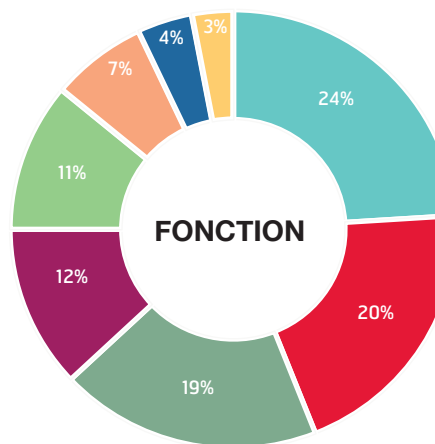
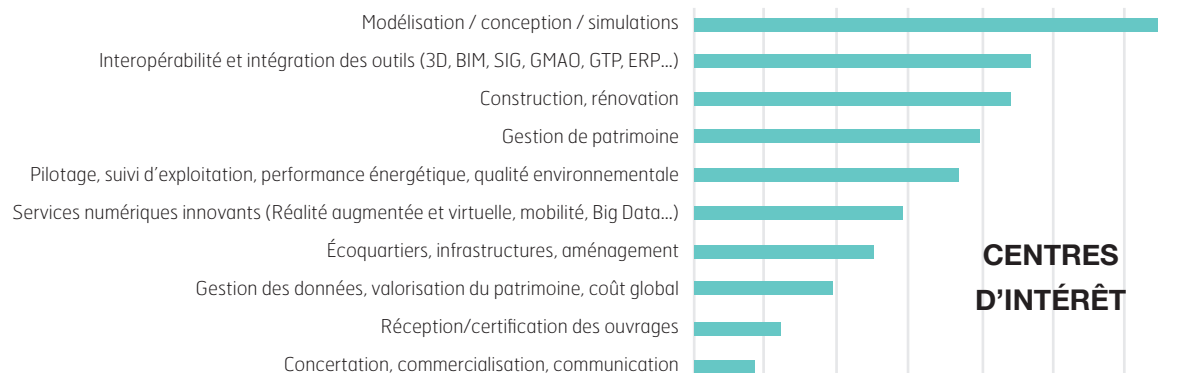
168 conférenciers

69 conférences et ateliers

36 nationalités représentées

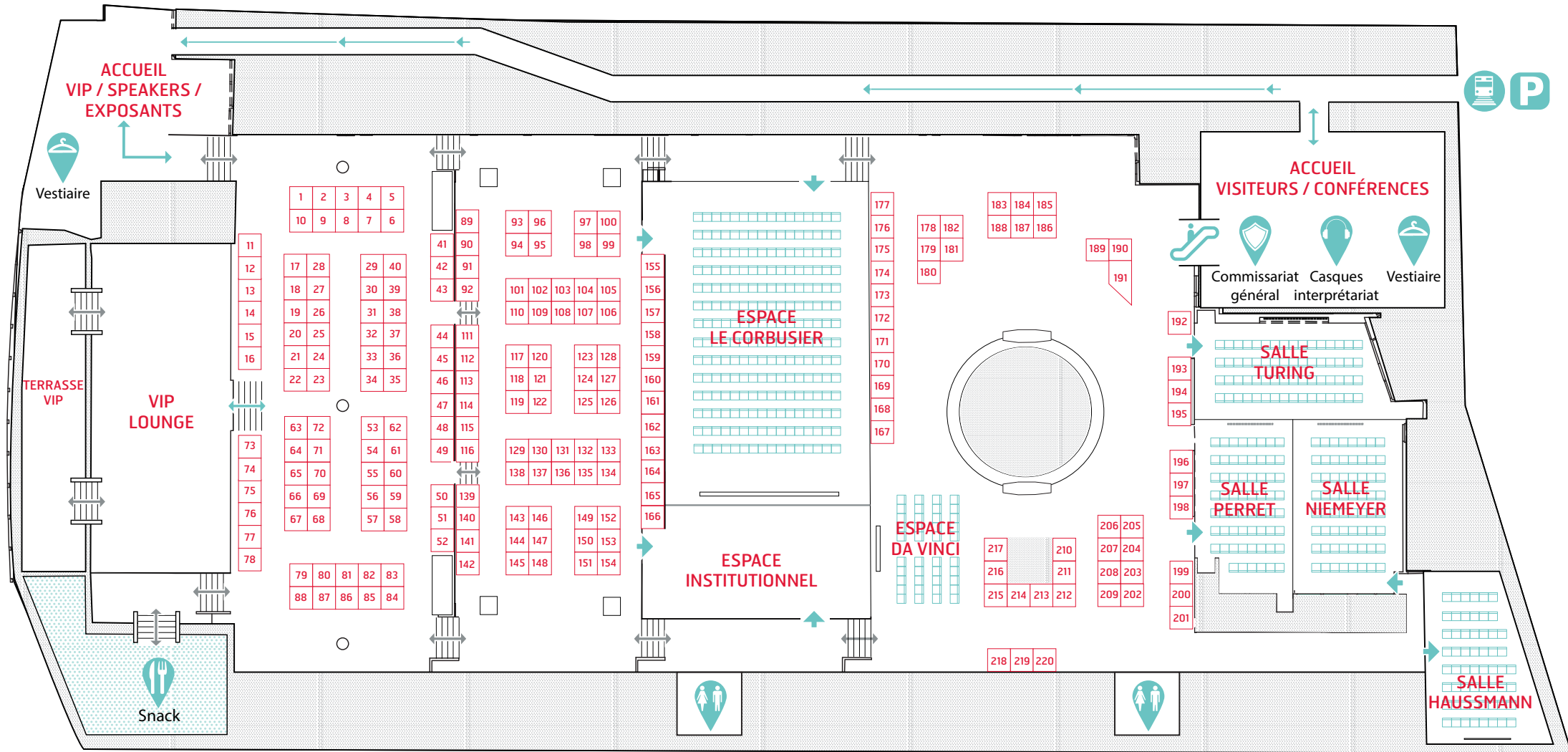


- Cabinets architecture, bureaux d'études et d'ingénierie, sociétés d'audit et de certification, agences de Design [37%]
- Maîtres d'œuvre, constructeurs et entreprises du BTP, promoteurs, aménageurs, lotisseurs...[26%]
- Collectivités, gestionnaires, exploitants, services immobiliers, Investisseurs [15%]
- Éditeurs de logiciels, sociétés de services numériques et de nouvelles technologies, communication [10%]
- Fabricants de produits et équipements pour le bâtiment et les infrastructures [6%]
- Établissements de recherche et d'enseignement, sociétés de conseil [4%]
- Médias, autres [2%]



- Études, Recherche et Développement, Innovation [24%]
- Direction Générale, Finance [20%]
- Maîtrise d'ouvrage, gros travaux [19%]
- Marketing, Commercial, Relation clients [12%]
- Design, Conception [11%]
- Maintenance, Exploitation, Energy & Utilities [7%]
- Informatique, Télécommunications [4%]
- Fabrication, Production, Qualité, Environnement [3%]

# PLAN BIM WORLD 2017





## EXPOSITION

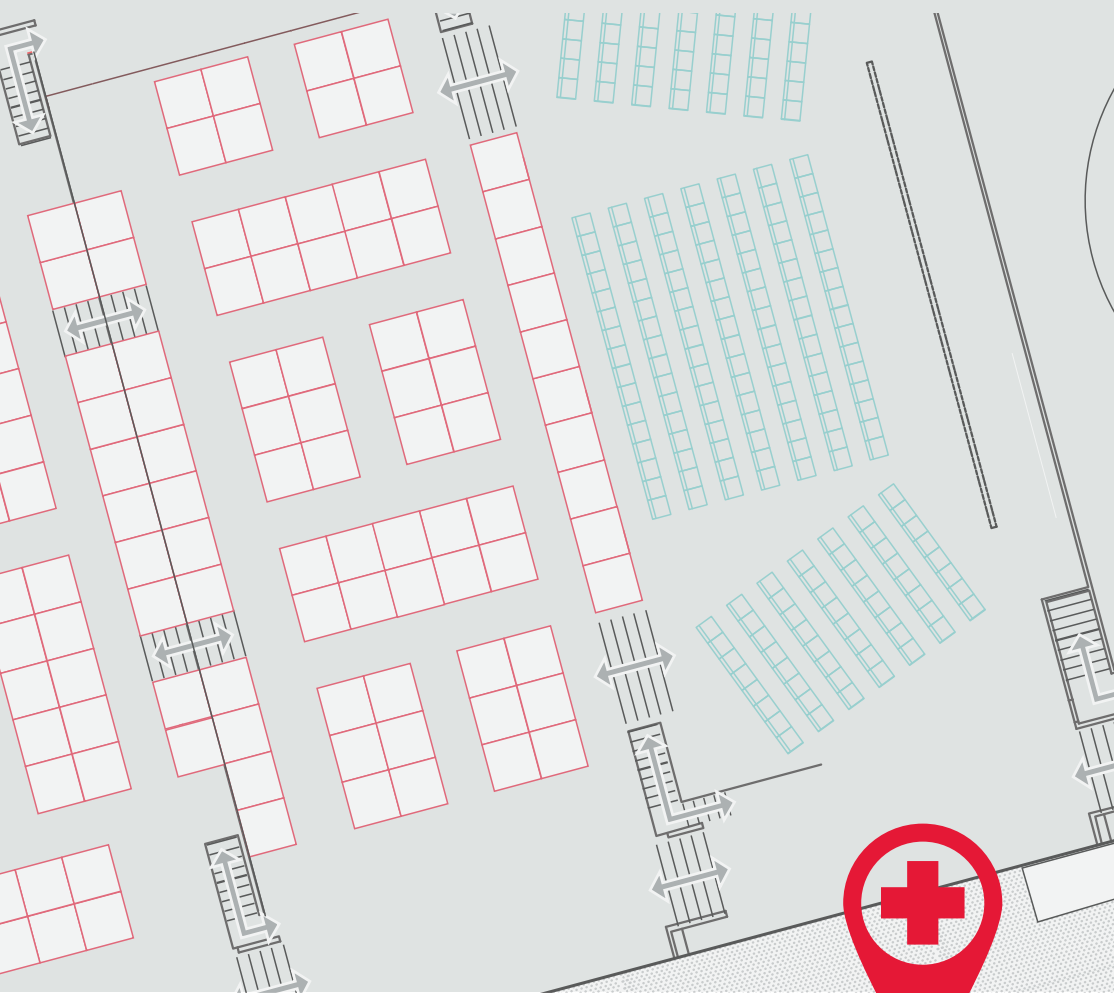
### MODULE STAND 4 m<sup>2</sup> / 2 500 €HT

**Stand équipé :** 4 m<sup>2</sup> de moquette aiguilletée / Cloisons / 1 bandeau signalétique avec le nom du stand (16 caractères max.) / 1 rail de 2 spots

**150 Pass Exhibition inclus**

Il est possible de commander jusqu'à 6 modules de 4 m<sup>2</sup>, soit un stand maximum de 24 m<sup>2</sup>.

### Choix de l'emplacement du stand / 500 €HT



## COMMUNICATION

### PACKAGE EXECUTIVE PARTNER / 12 000 €HT

Visibilité du logo de votre société avec la mention « Executive Partner » sur l'ensemble des documents de communication avant et pendant l'évènement : emailings, site internet, invitations, fond de scène + 1 prise de parole conférence + 1 atelier + 5 Pass VIP.



### PRISE DE PAROLE EN CONFÉRENCE / 2 000 €HT

*Réservé exposants et partenaires*

Intervention dans une conférence (durée maximum de 15 minutes). Permet de partager son expérience et savoir, tout en respectant le format et la ligne éditoriale fixé par l'animateur.



### ATELIER / 2 000 €HT

*Réservé exposants et partenaires*

Mise à disposition d'une salle entièrement équipée d'une capacité de 45 personnes, pour organiser des conférences et présentations privées pendant 25 minutes.



## ACCÈS

**PASS EXHIBITION :** Accès nominatif pour les 2 jours à l'exposition, aux ateliers et animations en libre accès / 50 €HT.

**PASS CONFÉRENCES :** Accès nominatif pour les 2 jours à l'exposition, aux ateliers et animations en libre accès et aux conférences. 300 €HT à l'unité / 1 200 €HT les 5.

**TICKET CONFÉRENCE :** Réservé aux partenaires et exposants - Ticket non nominatif - Donne accès à une seule conférence / 500 €HT les 10 tickets.

**PASS VIP :** Accès nominatif pour les 2 jours à l'exposition, aux ateliers, animations en libre accès, conférences et au VIP Lounge (rafraichissements et collations, rencontres avec les intervenants et VIP, accès Wifi...). 500 €HT à l'unité / 2 000 €HT les 5.

**PASS PRIVILÈGE :** Réservé aux exposants - Accès non nominatif pour les 2 jours à l'exposition, aux ateliers, animations en libre accès, conférences et au VIP Lounge (rafraichissements et collations, rencontres avec les intervenants et VIP, accès Wifi...). 1 000 €HT.



Les présentes conditions complètent le «Règlement général de la FSCEF» (Fédération Salons Congrès et Événement de France).

L'événement est organisé par l'Organisateur conformément aux dispositions de la Convention Générale d'Occupation des gestionnaires d'espace où se déroule l'événement auxquelles l'Organisateur est tenu de se conformer ainsi que l'exposant.

Pour la bonne application de ces dispositions, le commissariat général tient en permanence à la disposition de l'exposant le texte de la Convention susmentionnée ainsi que le texte du dossier technique de l'exposant et du cahier des charges de sécurité établis par les gestionnaires d'espace où se déroule l'événement.

L'Organisateur comme l'exposant sont tenus de se conformer aux règles édictées, en la matière par les conventions d'occupation propres aux gestionnaires d'espace où se déroule l'événement.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. L'Organisateur et les gestionnaires d'espace où se déroule l'événement sont réputés déchargés de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

L'assurance souscrite par l'exposant doit comporter une clause explicite de renonciation à recours contre l'Organisateur ou les gestionnaires d'espace où se déroule l'événement.

Les emplacements sont attribués en priorité aux sociétés ayant renvoyé leur contrat de réservation et leur acompte. L'Organisateur se réserve le droit de modifier un emplacement de stand, si besoin est, en fonction de l'évolution de la manifestation et du contexte concurrentiel des exposants.

Un stand ne peut être transféré ou sous-loué sans l'accord de l'Organisateur.

Seules les firmes représentées ayant produit une intention de représentation et dont le droit d'inscription aura été acquitté, pourront figurer au Guide de Visite. Si les coordonnées de la firme représentée ne sont pas complètes, ces informations ne pourront être prises en compte.

Le montant global de la réservation est dû dès la signature du contrat, les paiements devant s'effectuer selon l'échéancier prévu.

En cas de désistement, d'annulation de contrat, ou de demande de réduction de surface, à quelque date que ce soit et pour quelque raison que ce soit, la société signataire du présent contrat demeure redevable de l'intégralité du montant TTC de sa réservation et de toute facture la concernant, et ce même en cas de remise en location de l'espace.

À défaut de paiement d'une seule des échéances, le montant en principal du solde du prix et les intérêts courus deviendront de plein droit et immédiatement exigibles, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer restée sans effet mentionnant l'intention de l'Organisateur d'user de la présente clause sans autre formalité judiciaire.

Le non-règlement 1 mois avant la 1ère date de l'événement du montant total de la réservation entraîne en tout état de cause l'annulation du droit à disposer du stand sans relever des obligations de paiement.

Le paiement des prestations et frais supplémentaires doit être effectué dès la réception de la facture adressée par l'Organisateur ou le prestataire de service. Les pénalités pour retard de commande ou paiement seront à la charge du participant.

Le participant s'engage à occuper son stand pendant la durée de l'événement. Aucun remboursement ne pourra être effectué si le matériel du participant n'arrive pas à temps. L'Organisateur pourra disposer librement de tout stand dont les titulaires ne se seraient pas présentés le jour précédant l'ouverture (jour du montage) avant 18h, sans que le participant soit relevé des obligations de paiement.

Nul ne peut être admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis ou admis par l'Organisateur. Ceux-ci se réservent le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon eux, une telle action.

Le participant s'engage à modérer le niveau de bruit et à respecter les bienséances habituelles. Le contrôle et la discipline de l'événement sont la responsabilité des organisateurs. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire tout ou partie des matériels, panneaux ou produits ne correspondant pas aux standards de l'événement. Aucune notice, panneau ou autre ne peut être placé à l'extérieur du stand affecté.

Les présentes conditions ont valeur de contrat.

En cas de litige sur l'application ou l'interprétation du présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

Le fichier des entrées est la propriété exclusive de l'Organisateur.

